

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le 26 juin

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN (arrivé à 20h40), Yannick MÉCHIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Grégory TREFFOT, Alain FRITSCH.

Etaient absents excusés :

Christophe JOFFRIT a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
Sébastien WATRIN a donné procuration à Yannick MECHIN
Christel PERSONNE, Jean-Luc GUERAIN, Luc LAPEYRE, David BAUDOUIN, Nicolas
BITTARD

1) Présentation ALCOME :

M Méchin présente la Sté ALCOME.

C'est une entreprise agréée par l'Etat en rapport avec la loi anti-gaspillage ; Premier éco-organisme du nettoyage à but non lucratif relatif à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

Le but est de réduire la présence de mégots dans les espaces publics par des actions de prévention et de sensibilisation.

Un contrat est établi avec les communes disposant de la compétence
« nettoyage » de la voirie.

Pour les communes rurales un soutien financier peut être versé à hauteur
de 0.50 €/hab.

La sté ALCOME met gratuitement à disposition des collectivités des supports de sensibilisation et des cendriers de poche (50 par tranche de 1000 hab).

Les supports de sensibilisation pourraient être mise en place pour la fête d'Eté et la fête des champignons.

Des cendriers de rue pourraient être installés à la salle des fêtes de Prailles, à la Maison Peleboise et sur le plateau scolaire.

Il est décidé de prendre contact avec les communes de Beaussais-Vitré, d'Exoudun et de la Mothe St Héray afin d'augmenter le nombre de mégots collectés.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe et décide de contacter les communes environnantes et peut-être même Niort pour procéder à la récupération des mégots.

Une présentation par Alcome pourrait être faite en septembre pour toutes les communes du Pays Mellois après accord avec la CCMP service PLPDMA.

2) Renouvellement contrat de maintenance Eclairage public :

Mme la Maire présente le nouveau contrat de maintenance ainsi que le coût de la mise aux normes de 39 luminaires pour un montant de 10 789.37 € reste à charge à la commune. Le conseil municipal valide le remplacement des 39 lanternes ainsi que le scénario 4 pour le nouveau contrat de maintenance.

Il est également décidé de demander une baisse de puissance à 3 KVA pour le logement de l'école maternelle.

Une étude doit être faite pour l'éclairage du stade ainsi que celui du parking à Prailles.

3) Courrier de Ste Soline :

M Alain Fritsch fait savoir qu'il a préparé, en son nom, une proposition de réponse au courrier reçu de la commune de Ste Soline.

Le conseil ne souhaite pas répondre dans la précipitation.